

MAIRIE DE COLMAR  
Direction Générale des Services

Séance du Conseil Municipal du 15 février 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 46  
Absent(s) : 0  
Excusé(s) : 3

#### Point 5 Budget primitif.

##### Présents

Sous la présidence de M. le Maire Eric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Sybille BERTHET, Christian MEISTERMANN, Nathalie PRUNIER, Michel SPITZ, Nadia HOOG, Olivier ZINCK, Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Barbaros MUTLU, Frédéric HILBERT, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Stéphanie ALLANCON, Flavien ANCELY, Rémy ANGST, Amandine BALIRY, Tristan DENECHAUD, Laurent DENZER-FIGUE, Xavier DESSAIGNE, Léna DUMAN, Geneviève EBEL-SUTTER, Fabienne HOUBRE, Catherine HUTSCHKA, Nathalie LACASSAGNE, François LENTZ, Philippe LEUZY, Eric LOESCH, Claudine MATHIS, Véronique MATTLINGER-WUCHER, Jean-Marc MAYER, Benoît NICOLAS, Manurêva PELLETIER, Alain RAMDANI, Aurore REINBOLD, Caroline SANCHEZ, Richard SCHALCK, Olivier SCHERBERICH, Christophe SCHNEIDER, Frédérique SCHWOB, Déborah SELLGE, Véronique SPINDLER, Oussama TIKRADI, Pascal WEILL, Yavuz YILDIZ, Patricia KELLER, Emmanuella ROSSI.

##### Ont donné procuration

Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Tristan DENECHAUD, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Eddy VINGATARAMIN donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER.

Nombre de voix pour : 40  
contre : 0  
abstention : 9

Secrétaire de séance : Léna DUMAN

## Point N° 5 BUDGET PRIMITIF

RAPPORTEUR : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Sur la base de l'ensemble des éléments du rapport du budget primitif joint à la présente, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

### LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie du 8 février 2021,

Après avoir délibéré,

### ARRETE

le Budget Principal et les Budgets Annexes pour l'exercice 2021 au montant en équilibre de **149 342 700 €** se répartissant **hors reports** comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	76 678 000 €	Opérations réelles	92 178 000 €
Opérations d'ordre	15 550 000 €	Opérations d'ordre	50 000 €
<b>Total</b>	<b>92 228 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>92 228 000 €</b>
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en reports		Opérations réelles en reports	
Opérations réelles en opérations nouvelles	54 948 900 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	39 448 900 €
Opérations d'ordre	1 600 000 €	Opérations d'ordre	17 100 000 €
<b>Total</b>	<b>56 548 900 €</b>	<b>Total</b>	<b>56 548 900 €</b>
<b>Total budget principal</b>	<b>148 776 900 €</b>	<b>Total budget principal</b>	<b>148 776 900 €</b>

BUDGETS ANNEXES			
Dépenses		Recettes	
Festival du Film	109 900 €	Festival du Film	109 900 €
Festival de Jazz	105 400 €	Festival de Jazz	105 400 €
Festival du Livre - Espace Malraux	350 500 €	Festival du Livre - Espace Malraux	350 500 €
<b>Total</b>	<b>565 800 €</b>	<b>Total</b>	<b>565 800 €</b>
<b>Total cumulé</b>	<b>149 342 700 €</b>		<b>149 342 700 €</b>

**VOTE**

les crédits par chapitre

**APPROUVE**

le versement au compte 67441 d'une subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, à savoir :

- Festival du Film pour 40 000 €
- Festival de Jazz pour 12 000 €
- Festival du Livre et Espace Malraux pour 196 250 €.

Le Maire

# BUDGET PRIMITIF 2021

## Rapport de présentation

### Ville de Colmar



Restauration complète du Koifhus



Restructuration du parc et des ateliers municipaux



Aménagement tronçons Ouest et Sud de la rocade verte



Les Dominicains, bibliothèque patrimoniale

## Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	La section de fonctionnement.....	5
A.	Des recettes de fonctionnement impactées par la crise sanitaire qui perdure.....	5
1.	Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses .....	7
2.	Chapitre 73 – impôts et taxes.....	7
3.	Chapitre 74 – dotations, subventions et participations .....	9
4.	Chapitre 75 – autres produits de gestion courante .....	9
5.	Chapitre 76 – produits financiers .....	10
6.	Chapitre 77 – produits exceptionnels .....	10
7.	Chapitre 013 – atténuations de charges .....	10
B.	Un rebond des dépenses de fonctionnement pour tenir compte d’un retour à la normale au 2 <sup>ème</sup> semestre 2021.....	10
1.	Chapitre 011 – charges à caractère général.....	12
2.	Chapitre 012 – charges de personnel.....	12
3.	Chapitre 65 – autres charges de gestion courante .....	13
4.	Chapitre 66 – charges financières .....	14
5.	Chapitre 67 – charges exceptionnelles.....	14
6.	Chapitre 014 – atténuations de produits .....	14
7.	Chapitre 022 – dépenses imprévues .....	14
III.	Un autofinancement affecté par la crise sanitaire.....	15
IV.	La section d’investissement .....	16
A.	Les recettes d’investissement .....	17

1. Les recettes d'équipement.....	18
2. Les recettes financières.....	19
3. Les opérations pour compte de tiers .....	20
B. Les dépenses d'investissement .....	21
1. Les dépenses d'équipement.....	22
2. Les dépenses financières.....	25
3. Les opérations pour compte de tiers .....	26
Les budgets annexes .....	27
I. Festival du Film.....	27
A. Les recettes de fonctionnement .....	27
B. Les dépenses de fonctionnement .....	27
II. Festival de Jazz .....	28
A. Les recettes de fonctionnement .....	28
B. Les dépenses de fonctionnement .....	28
III. Festival du Livre et Espace Malraux .....	29
A. Les recettes de fonctionnement .....	29
B. Les dépenses de fonctionnement .....	29
Conclusion .....	30

## I. Introduction

Le premier budget primitif de la nouvelle mandature est marqué par les conséquences d'une crise sanitaire inédite.

La situation sanitaire reste préoccupante avec **25 départements** concernés par un couvre-feu depuis le début de l'année, qui a été généralisé à l'ensemble du territoire métropolitain à la mi-janvier 2021. Cette mesure s'ajoute aux restrictions qui avaient déjà été mises en place comme la fermeture des restaurants, des lieux culturels (musées théâtres, salles de spectacle) et des équipements sportifs. Par ailleurs, l'hypothèse d'un **3<sup>ème</sup> confinement** n'est pas à exclure.

En tant que commune touristique, la Ville de Colmar est particulièrement touchée. En 2020, la baisse historique de la fréquentation touristique et la fermeture de certaines structures municipales ont fortement impacté les recettes de la Ville de Colmar (taxe de séjour, stationnement, droits d'entrée ...). De plus, un certain nombre de dépenses, liées notamment à la mise en œuvre des règles sanitaires, ont augmenté.

Aussi, les propositions budgétaires en matière de recettes tarifaires restent prudentes en tablant sur un retour à la normale qui est espéré pour le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

En effet, le déploiement de la vaccination COVID-19 monte progressivement en puissance au niveau national et au niveau local. Elle devrait probablement contribuer au rétablissement de notre économie.

Il convient de souligner que depuis le début du mandat qui a démarré en juillet 2020, un grand nombre d'efforts ont été entrepris afin de disposer d'une situation financière la plus saine possible. Ainsi, la Ville de Colmar a réussi à encaisser, pour l'instant, les effets de ce choc inédit.

Le projet de budget primitif 2021 est conforme aux orientations budgétaires définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). En outre, il tient compte de la majeure partie des actions planifiées dans le cadre de la nouvelle mandature.

Il se caractérise par :

- une **politique d'investissement dynamique** avec des dépenses d'équipement qui s'élèvent à **36 692 300 €**, correspondant à la moyenne annuelle des dépenses attendue pour cette nouvelle mandature ;
- des **dépenses de fonctionnement qui restent maîtrisées** malgré les effets de la crise sanitaire ;
- un **rebond des recettes de fonctionnement**, en particulier les produits des services et du domaine ;

- une **modération fiscale avec un gel des taux** pour respecter l'engagement pris par la municipalité actuelle dans son programme. L'orientation prise étant de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur toute la durée du mandat ;
- **un autofinancement qui se maintient à un bon niveau**, malgré les conséquences d'une crise sanitaire de la Covid-19 qui perdure.

Il convient de souligner que le modèle budgétaire a été basé sur un retour progressif à la normale au courant de l'année. Or, il n'est pas certain qu'il puisse être observé avant de nombreux mois. Il n'apparaîtra peut-être pas avant 2022.

La situation est telle que l'on note un manque réel de visibilité : la donne d'aujourd'hui ne sera probablement plus la même demain.

De ce fait, il nous faudra réajuster nos prévisions en fonction des aléas qui se présenteront inmanquablement au courant de 2021. Ainsi, le programme d'investissement envisagé pour 2021 sera suspendu à la réalité du moment, comme cela a été le cas en 2020. A cet égard, rappelons qu'une partie des investissements programmés en 2020 ont été reportés en 2021, à hauteur d'environ **11,2 M€**.

## II. La section de fonctionnement

Dépenses						Recettes					
Chap.	Libellés	BP + DM 2020	B.P. 2021	Evolution		Chap.	Libellés	BP + DM 2020	B.P. 2021	Evolution	
				en €	en %					en €	en %
011	Charges à caractère général	17 269 500 €	17 571 800 €	302 300	1,75%	70	Produits de services, du domaine & ventes diverses	11 802 500 €	13 269 500 €	1 467 000	12,43%
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 300 000 €	45 300 000 €	0	0,00%	73	Impôts et taxes	56 824 500 €	56 664 000 €	-160 500	-0,28%
65	Autres charges de gestion courante	10 303 200 €	10 433 900 €	130 700	1,27%	74	Dotations, subventions et participations	17 839 300 €	18 293 000 €	453 700	2,54%
66	Charges financières	1 397 500 €	1 374 200 €	-23 300	-1,67%	75	Autres produits de gestion courante	2 028 800 €	1 991 300 €	-37 500	-1,85%
67	Charges exceptionnelles	540 300 €	574 100 €	33 800	6,26%	76	Produits financiers	924 000 €	923 500 €	-500	-0,05%
022	Dépenses imprévues	50 000 €	50 000 €	0	0,00%	77	Produits exceptionnels	80 500 €	63 700 €	-16 800	-20,87%
014	Atténuations de produits	1 509 000 €	1 374 000 €	-135 000	-8,95%	013	Atténuations de charges	1 003 000 €	973 000 €	-30 000	-2,99%
<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>		<b>76 369 500 €</b>	<b>76 678 000 €</b>	<b>308 500</b>	<b>0,40%</b>	<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>		<b>90 502 600 €</b>	<b>92 178 000 €</b>	<b>1 675 400</b>	<b>1,85%</b>
Autofinancement		14 133 100 €	15 500 000 €	1 366 900	9,67%						
<b>Total</b>		<b>90 502 600 €</b>	<b>92 178 000 €</b>	<b>1 675 400</b>	<b>1,85%</b>	<b>Total</b>		<b>90 502 600 €</b>	<b>92 178 000 €</b>	<b>1 675 400</b>	<b>1,85%</b>

### A. Des recettes de fonctionnement impactées par la crise sanitaire qui perdure

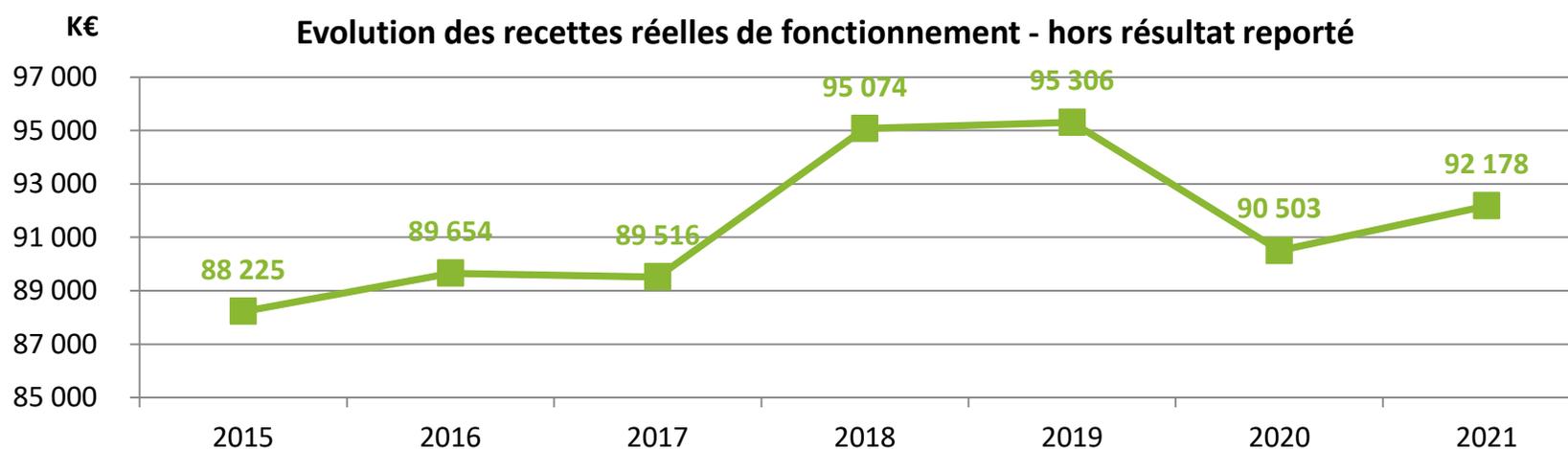
Les recettes de fonctionnement prévues en 2021 n'atteindront pas le niveau d'avant crise de 2020. Pour autant, elles devraient progresser de **1,85 %**, pour passer de **90 502 600 €** en 2020 à **92 178 000 €** en 2021.

Il est rappelé qu'en 2020, la Ville de Colmar a enregistré un effondrement sans précédent des recettes tarifaires (stationnement payant, entrées des équipements culturels et sportifs ...) et fiscales (taxe de séjour, taxe sur la publicité extérieure, taxe additionnelle aux droits de mutation) en raison de la crise sanitaire.

En 2021, il est tablé sur un niveau de recette qui s'appuie sur un retour à la normale au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021. Cette évolution est bien entendu suspendue à un scénario de sortie de crise favorable et donc par un retour progressif des touristes sur le territoire.

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + DM 2020	BP 2021	Evolution
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 802 500 €	13 269 500 €	12,43%
73	Impôts et taxes	56 824 500 €	56 664 000 €	- 0,28%
74	Dotations, subventions et participations	17 839 300 €	18 293 000 €	2,54%
75	Autres produits de gestion courante	2 028 800 €	1 991 300 €	- 1,85%
76	Produits financiers	924 000 €	923 500 €	- 0,05%
77	Produits exceptionnels	80 500 €	63 700 €	- 20,87%
013	Atténuation de charges	1 003 000 €	973 000 €	- 2,99%
<b>Total</b>		<b>90 502 600 €</b>	<b>92 178 000 €</b>	<b>1,85%</b>

Le graphique ci-dessous permet de voir que sur la période 2015 à 2019, les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement connaissent une tendance haussière avec un très fort rebond en 2018 et 2019. Le choc de 2020 a évidemment eu un impact important avec une prévision de **4,8 M€** de recettes en moins par rapport à 2019. Pour 2021, une reprise est espérée.



(Source : BP + DM 2014 à 2020, BP prévisionnel 2021)

## 1. Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses

Sous l'effet du rebond espéré au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021, ce chapitre affiche une augmentation de **12,43 %** sans pour autant retrouver son niveau d'avant crise. Il restera encore plus de la moitié du chemin à parcourir.

En 2020, les recettes tarifaires ont été fortement impactées par les effets de la crise sanitaire. En effet, la prévision d'atterrissage laisse entrevoir une baisse de **63 %** par rapport à 2019. Plus particulièrement, les recettes liées au stationnement de surface, au stationnement souterrain et au forfait de post-stationnement, afficheraient une baisse vertigineuse estimée à **3,4 M€** en raison notamment de la mesure de gratuité prise par la précédente municipalité. Ainsi, de **6 M€** en 2019 on passera probablement à **2,6 M€** en 2020.

Pour 2021, les produits prévisionnels des services, du domaine et ventes diverses s'établissent à **13 269 500 €** contre **11 802 500 €** en 2020 (BP + DM). Les recettes issues du stationnement sont notamment revalorisées (**+ 1,3 M€**), afin de tenir compte du rebond partiel.

**Par ailleurs, il a été tenu compte de deux actions prévues dans le programme de l'actuelle municipalité, à savoir :**

- **les 3 accès gratuits par habitant pour les piscines, représentant une baisse de recettes estimée à 150 000 €,**
- **la diminution du tarif du macaron de stationnement qui est passé de 600 € à 180 € pour les résidents du centre-ville.**

## 2. Chapitre 73 – impôts et taxes

Outre les bouleversements dus à la crise sanitaire, ce chapitre enregistre également les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les collectivités locales, qui s'accompagne d'un nouveau schéma de financement.

Elle entraîne des mouvements budgétaires par un effet de vase communicant entre le chapitre 73 impôts et taxes et le chapitre 74 – dotations, subventions et participations. Les comparaisons avec l'année 2020 sont ainsi rendues difficiles. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce chapitre affiche une baisse apparente de **0,28 %**.

Depuis 2020, **80 %** des foyers fiscaux bénéficient de la suppression de la TH sur les résidences principales. Pour les **20 %** de ménages restants, les plus aisés, l'allègement interviendra en trois étapes :

1. **30 %** en 2021
2. **65 %** en 2022
3. à compter de 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement supprimée. Ainsi, la taxe ne concernera plus que les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants.

Pour compenser la perte de produit résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de l'allocation compensatrice, qui était versée jusqu'à présent en contrepartie de l'exonération des personnes dotées de faibles revenus (**1,26 M€** pour la Ville

de Colmar en 2020 comptabilisés au chapitre 74), l'Etat a transféré la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes.

Dans ces conditions, la taxe foncière est à présent intégralement affectée au bloc communal et sera ainsi plus lisible pour le citoyen.

Le produit de la taxe foncière départementale transféré à la Ville de Colmar étant inférieur au montant de la taxe d'habitation perçue en 2020 (13 M€), l'Etat assumera la compensation intégrale. Un mécanisme correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation est ainsi prévu sous forme de coefficient correcteur. Cet écart devrait être de l'ordre 1,6 M€ sur la base de la simulation réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à partir des bases imposables de l'année 2018. Le montant sera enregistré au chapitre 73 – impôts et taxes.

Par ailleurs, la baisse des impôts de production décidée par le gouvernement dans le cadre du plan de relance aura un impact sur les impôts fonciers dus par les établissements industriels, en baissant de moitié la valeur locative. La perte de recettes liée à cette mesure sera intégralement compensée par l'Etat par le biais d'une dotation qui devrait se monter à 2,7 M€ et comptabilisée au chapitre 74 dotations et participations.

La notification des bases prévisionnelles par l'Etat n'intervenant généralement qu'au cours du mois de mars, la prévision budgétaire, établie à partir des bases définitives de l'exercice 2020, tient compte des éléments évoqués ci-dessus et d'une augmentation nominale des bases de taxes foncières de 0,20 %.

Les **contributions directes** se ventilent ainsi prévisionnellement de la manière suivante :

- 718 000 € au titre de la taxe d'habitation, dont :
  - 518 000 € pour les résidences secondaires et autres locaux meublés,
  - 200 000 € au titre des logements vacants,
- 29 818 000 € pour la taxe sur les propriétés bâties,
- 344 000 € pour la taxe sur les propriétés non bâties.

**Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la nouvelle mandature, les taux d'imposition de fiscalité directe locale n'augmenteront pas en 2021.**

En raison de la réforme de la taxe d'habitation, **seuls les taux de taxes foncières doivent être votés en 2021**, à savoir :

- 33,00 % pour la taxe foncière bâtie (TFB) correspondant au cumul des taux appliqués en 2020 par la Ville de Colmar (19,83 %) et par le Conseil Départemental du Haut-Rhin (13,17 %),
- 54,93 % pour la taxe foncière non bâtie (TFNB).

En ce qui concerne les autres impôts et taxes, sont notamment réévalués par rapport à 2020 :

- les **droits de place** à hauteur de **149 000 €** ;
- la **taxe de séjour** de **394 500 €** en tablant sur une reprise de l'activité touristique au cours du second semestre 2021. En 2020, il ressort de la prévision d'atterrissage que la Ville de Colmar accuserait une perte de recettes au titre de la taxe de séjour de **55,45 %** par rapport à 2019, **631 815 €** après **1 418 254 €** en 2019 ;
- la **taxe locale sur la publicité extérieure** (TLPE) de **323 000 €**, étant donné qu'en 2020 un dégrèvement de **50 %** de TLPE avait été accordé par la Ville de Colmar au titre du soutien aux entreprises et qu'il n'est pas envisagé pour le moment de reconduire cette mesure en 2021. Le produit de la taxe est passé de **746 647 €** en 2019 à **355 197 €** en 2020.

### 3. Chapitre 74 – dotations, subventions et participations

Les dotations, subventions et participations sont en croissance de **453 700 €** par rapport à 2020 pour s'établir à **18 293 000 €**. Cette évolution s'explique principalement par la compensation qui sera versée en 2021 par l'Etat, au titre de l'exonération de **50 %** des valeurs locatives servant de bases d'imposition aux taxes foncières, accordée aux entreprises industrielles dans le cadre du plan de relance pour un montant estimé à **2,7 M€**.

Le montant alloué par l'Etat au titre de la **DGF** enregistre une progression **128 800 €** pour s'établir à **13 505 000 €** contre **13 376 200 €** en 2020. Elle se fonde notamment sur :

- une augmentation de **177 700 €** de la **Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)** en lien avec l'augmentation de l'enveloppe au niveau national de **90 M€**,
- un recul de **40 400 €** de la **dotation forfaitaire** qui résulte de la diminution de la population entre 2020 et 2021, passant de **70 158 habitants** en 2020 à **69 774 habitants** en 2021. C'est l'un des principaux facteurs qui conduit à une baisse de cette dotation.

Par ailleurs, les participations versées par les **autres organismes** affichent une baisse de **980 200 €**. Cette évolution s'explique par l'aide financière versée par anticipation par la Caisse d'Allocations Familiales au cours du mois de décembre 2020 pour un montant de **640 307 €**, au lieu d'être versée en 2021.

### 4. Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ils sont en reflux de **37 500 €** pour s'établir à **1 991 300 €**. Suite au recul de l'activité en raison de la crise sanitaire, la prévision de recette pour les redevances versées par les fermiers a été revue à la baisse (**- 19 060 €**). Cela concerne principalement le Parc Expo.

Par ailleurs, les revenus des immeubles progressent de **7 340 €** suite à la revalorisation annuelle des loyers.

5. Chapitre 76 – produits financiers

Les produits financiers, qui enregistrent principalement les dividendes versés par la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.) et par Vialis, restent globalement stables pour atteindre 923 500 €.

6. Chapitre 77 – produits exceptionnels

Ils sont en repli de 16 800 €. En 2020, des produits exceptionnels non reconductibles avaient été inscrits pour les services enseignement et affaires foncières.

7. Chapitre 013 – atténuations de charges

Ce chapitre est en reflux de 2,99 % passant de 1 003 000 € en 2020 à 973 000 €. Cette évolution découle d'un ajustement à la baisse du remboursement de la part agent pour les titres restaurant, pour tenir compte du réalisé 2020.

B. Un rebond des dépenses de fonctionnement pour tenir compte d'un retour à la normale au 2<sup>ème</sup> semestre 2021

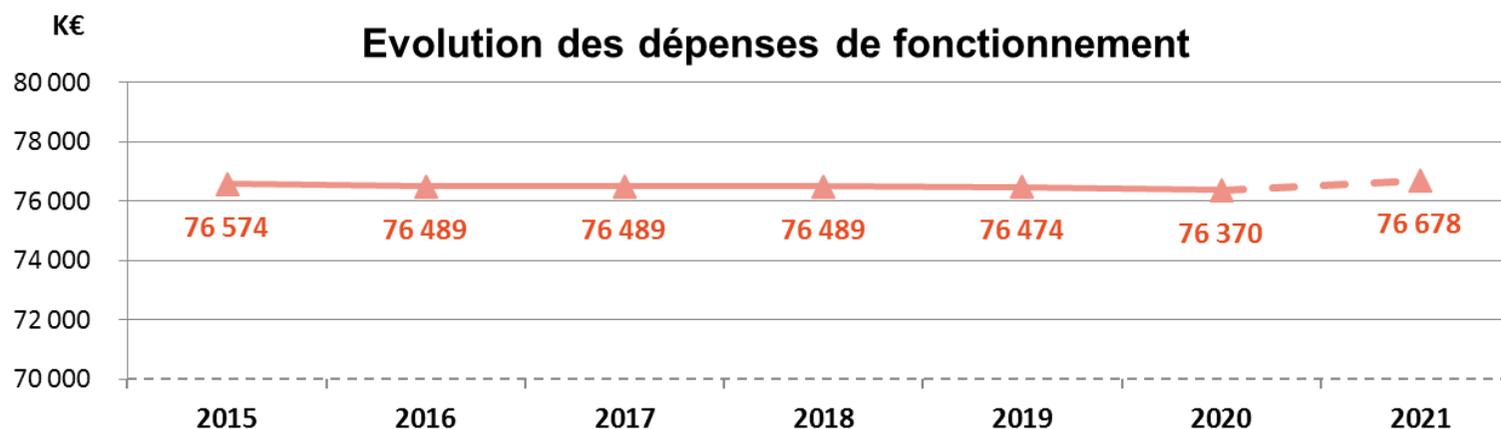
Les dépenses de fonctionnement restent globalement maîtrisées en 2021, malgré les dépenses supplémentaires rendues nécessaires pour faire face à l'épidémie de la Covid-19 (achat de produits désinfectants, gel hydroalcoolique, gants, masques, augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux des bureaux partagés ...).

Elles enregistrent une légère hausse de 0,40 % entre 2020 et 2021.

Les évolutions par chapitres budgétaires sont les suivantes :

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + DM 2020	BP 2021	Evolution
011	Charges à caractère général	17 269 500 €	17 571 800 €	1,75%
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 300 000 €	45 300 000 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	10 303 200 €	10 433 900 €	1,27%
66	Charges financières	1 397 500 €	1 374 200 €	- 1,67%
67	Charges exceptionnelles	540 300 €	574 100 €	6,26%
014	Atténuation de produits	1 509 000 €	1 374 000 €	- 8,95%
022	Dépenses imprévues	50 000 €	50 000 €	0,00%
<b>Total</b>		<b>76 369 500 €</b>	<b>76 678 000 €</b>	<b>0,40%</b>

De 2015 à 2019, les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement sont restées globalement stables. Elles s'accroissent en 2020 et 2021 pour faire face aux effets de la crise sanitaire (augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux, achat de produits désinfectants, de gel hydroalcoolique ...).



(Source : BP + DM 2015 à 2020, BP prévisionnel 2021)

## 1. Chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en hausse de 302 300 € (+ 1,75 %) pour atteindre 17 571 800 € contre 17 269 500 € en 2020.

Cette évolution s'explique par :

- l'accroissement des frais de nettoyage des locaux, qui résulte notamment, d'une part, de l'augmentation de la fréquence pour lutter contre le virus de la Covid-19, d'autre part, de la poursuite du recours à des prestataires externes (+ 117 650 €),
- l'augmentation des impôts directs, notamment pour le parking Bleylé et pour le parking de la Montagne Verte (+ 74 800 K€) au titre de la cotisation foncière des entreprises,
- **la concrétisation d'une action figurant sur le programme de la nouvelle municipalité, à savoir la possibilité pour chaque habitant de bénéficier de deux entrées gratuites par an à Colmar Plage (+ 60 000 €).**

## 2. Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel restent stables à 45 300 000 €.

Il a été tenu compte de l'application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

**En outre, ce montant tient compte également de plusieurs actions portées par la nouvelle mandature, à savoir :**

- **l'assouplissement, à titre expérimental, des conditions d'octroi de la « prime de présence » aux agents de la Ville de Colmar ;**
- **le recrutement de 200 emplois d'été pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération ;**
- **le renforcement de l'offre de missions de service civique pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération ;**
- **le développement de la formation continue et de l'apprentissage au sein des services de la municipalité et de l'agglomération.**

**Par ailleurs, l'orientation prise par la nouvelle municipalité est de renforcer les efforts pour pourvoir les postes actuellement vacants et notamment les métiers en tension, c'est-à-dire ceux qui connaissent des difficultés de recrutement.**

Il s'agira également de poursuivre les efforts engagés depuis quelques années, à savoir :

- l'optimisation des remplacements de personnels avec des analyses au cas par cas ;
- la lutte contre l'absentéisme ;
- la poursuite de la mutualisation de certains postes ou services avec Colmar Agglomération ;

- la recherche permanente d'adéquation entre les missions de la Ville et les moyens humains qui doivent leur être dévolus,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

### 3. Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Elles enregistrent globalement une progression de 130 700 € pour atteindre 10 433 900 €. Les inscriptions budgétaires se fondent sur une reprise progressive des manifestations, sur la réouverture des musées, du théâtre et des salles de spectacles ...

Il est rappelé qu'en 2020, en raison de l'annulation de certaines manifestations (Festival international de Colmar, Fête du printemps, marathon, Tour d'Alsace ...) pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19, les crédits de ce chapitre avaient été ajustés à la baisse. Par ailleurs, des subventions exceptionnelles avaient été versées pour venir en aide à certaines structures comme celle de 125 000 € pour la Société Schongauer (cf délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2020).

Les contingents et participations obligatoires sont en hausse de 59 100 €, dont 42 100 € au titre de la contribution aux frais de fonctionnement des écoles privées. En l'objet, la municipalité a volontairement augmenté sa participation et les effectifs de la rentrée scolaire 2020/2021 ont progressé.

Les subventions de fonctionnement à destination des associations sont également abondées de 181 140 €.

Parmi les variations à la hausse par rapport à 2020, on peut citer notamment :

- + 228 000 € pour le Festival International de Colmar (réinscription des crédits supprimés en 2020),
- + 74 000 € pour les subventions versées aux associations dans le cadre du contrat de Ville,
- + 30 000 € en raison de l'évolution en nationale 3 du Stadium Racing Colmar,
- + 20 500 € pour la subvention versée au Groupement d'Action Sociale du Personnel de la Ville de Colmar,
- **+ 15 000 € pour le financement de micro-projets portés par le Conseil des Sages, le Conseil Municipal des enfants ou le CESEC.**

Les ajustements à la baisse concernent principalement des subventions non reconduites comme :

- le versement exceptionnel qui est intervenu en 2020 pour le Musée Unterlinden,
- la participation exceptionnelle de 55 € par enfant versée en 2020, suite à la fermeture durant deux mois des cantines scolaires.

**Par ailleurs, il convient de souligner que les subventions à destination des associations culturelles et sportives sont maintenues sur la base des effectifs et des activités de l'année 2019, conformément à l'engagement pris pendant la campagne électorale.**

4. Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières sont en recul de 23 300 € passant de 1 397 500 € en 2020 à 1 374 200 €, grâce à des taux d'intérêt qui se maintiennent à des niveaux historiquement bas, ainsi que d'une diminution de l'encours de dette à hauteur de 1 583 558 € en 2020.

En 2020, le recours à l'emprunt (5 000 000 €) ayant été inférieur au remboursement du capital de la dette (6 583 558 €), en raison du report des investissements lié à la Covid-19, la Ville de Colmar s'est désendettée de 1 583 558 €.

5. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles atteignent 574 100 €, en progression de 33 800 € par rapport à 2020.

Il s'agit essentiellement d'inscrire un crédit provisionnel pour pouvoir honorer d'éventuels remboursements de droits d'entrée ou de billets, dans l'hypothèse où des annulations de spectacles, de manifestations, d'évènements... devaient à nouveau intervenir en 2021, suite à la crise sanitaire.

6. Chapitre 014 – atténuations de produits

Elles sont en reflux de 135 000 € pour s'établir à 1 374 000 €.

Cette évolution est consécutive à une diminution du reversement d'une partie du produit de la taxe de séjour à l'office de tourisme et à la Collectivité européenne d'Alsace. Ce reversement intervient avec un décalage d'un an et porte donc sur le produit de taxe de séjour encaissé en 2020. Il a été calculé sur la base d'une fréquentation touristique en berne en 2020 (cf chapitre 73).

Par ailleurs, ce chapitre comprend essentiellement des crédits provisionnels pour procéder à des remboursements dans le cadre de dégrèvements qui pourraient être accordés par les services fiscaux à des redevables ayant introduit une réclamation au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants ou de la taxe sur les friches commerciales.

7. Chapitre 022 – dépenses imprévues

Ce chapitre est doté de 50 000 €. Ces crédits permettront de faire face à une urgence pour engager, liquider et mandater une dépense non inscrite initialement au budget sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante. Le Maire devra ensuite obligatoirement rendre compte à l'assemblée délibérante de l'ordonnancement de la dépense.

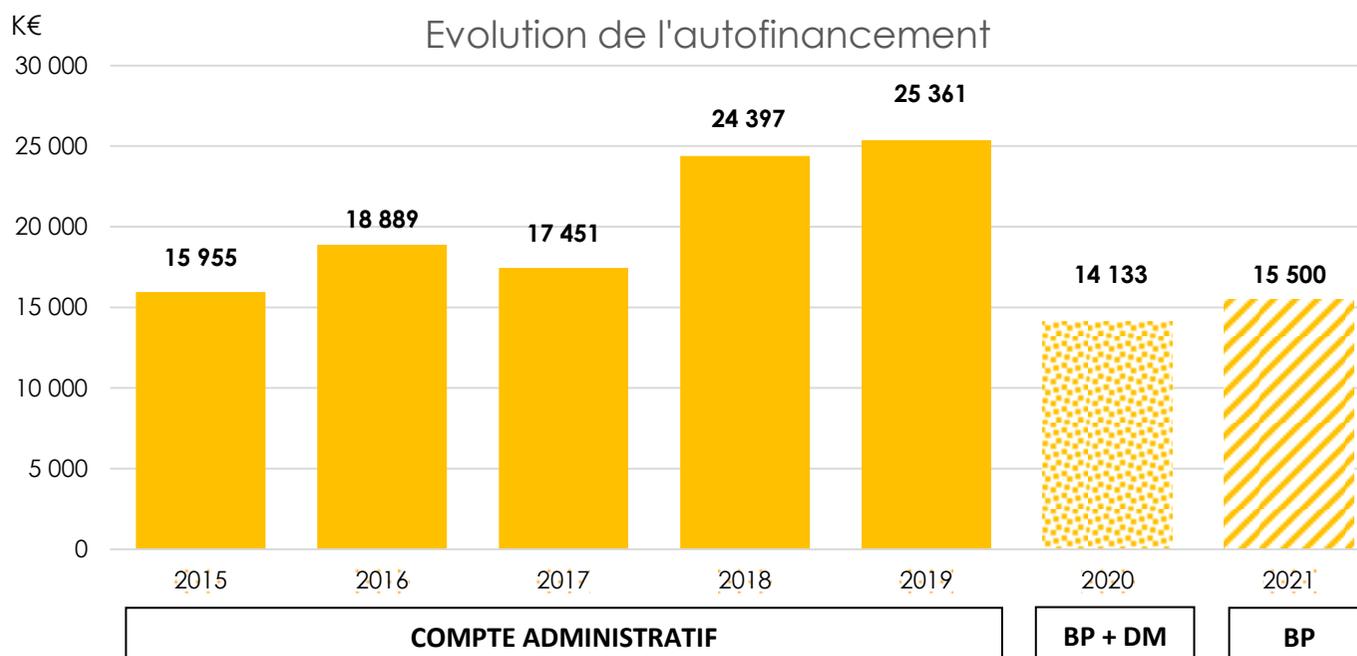
### III. Un autofinancement affecté par la crise sanitaire

L'**autofinancement** est déterminé par la différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement.

Il se maintient à un niveau élevé malgré le choc d'une ampleur inédite pour les finances de la Ville de Colmar. En effet, il ressort de la prévision d'atterrissage que l'autofinancement enregistrerait une chute vertigineuse de **6,4 M€ (-25,34 %)** entre 2020 (**19 M€**) et le réalisé de l'exercice 2019 (**25,4 M€**).

Malgré cette dégradation, il se redresse en 2021 pour afficher une augmentation de **1 366 900 €**, mais sans remonter au niveau d'avant crise. Il passe ainsi de **14 133 100 €** en 2020 (BP + DM) à **15 500 000 €**. Pour autant, le niveau de cet autofinancement permettra de financer une partie des investissements de la Ville de Colmar.

**Rapporté aux 36 692 300 € de dépenses d'équipement, il permet de dégager un taux d'autofinancement de 42,2 % qui reste conséquent.**



#### IV. La section d'investissement

Dépenses						Recettes					
Chap.	Libellés	BP + DM 2020	B.P. 2021	Evolution		Chap.	Libellés	BP + DM 2020	B.P. 2021	Evolution	
				en €	en %					en €	en %
20	Immobilisations incorporelles	1 204 200	1 772 000	567 800	47,15%	13	Subventions d'investissement	4 132 530	2 509 400	-1 623 130	-39,28%
204	Subventions d'équipement	815 800	849 800	34 000	4,17%	16	Emprunts et dettes assimilées	5 010 400	19 600 000	14 589 600	291,19%
21 + 23	Immobilisations corporelles et en cours	17 875 000	16 874 700	-1 000 300	-5,60%		<i>dont emprunts</i>	<i>5 010 400</i>	<i>19 600 000</i>	<i>14 589 600</i>	<i>291,19%</i>
	Opérations d'équipement	9 701 300	17 195 800	7 494 500	77,25%	21 + 23	Immobilisations corporelles et en cours	56 600	56 600	0	0,00%
<b>S/total : dépenses d'équipement</b>		<b>29 596 300</b>	<b>36 692 300</b>	<b>7 096 000</b>	<b>23,98%</b>	<b>S/total : recettes d'équipement</b>		<b>9 199 530</b>	<b>22 166 000</b>	<b>12 966 470</b>	<b>140,95%</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0		10	Dotations, fonds divers et réserves	4 322 000	4 120 000	-202 000	-4,67%
13	Subventions d'investissement	2 600	0	-2 600	-100,00%	165	Emprunts et dettes assimilées (dépôt et cautionnement)	2 800	2 800	0	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 643 900	7 206 600	562 700	8,47%	27	Autres immobilisations financières	860 800	10 800	-850 000	-98,75%
	<i>dont emprunts</i>	<i>6 640 000</i>	<i>7 202 700</i>	<i>562 700</i>	<i>8,47%</i>	024	Produits des cessions	472 870	3 099 300	2 626 430	555,42%
020	Dépenses imprévues	367 600	1 000 000	632 400	172,03%						
<b>S/total : dépenses financières</b>		<b>7 014 100</b>	<b>8 206 600</b>	<b>1 192 500</b>	<b>17,00%</b>	<b>S/total : recettes financières</b>		<b>5 658 470</b>	<b>7 232 900</b>	<b>1 574 430</b>	<b>27,82%</b>
45	Opérations pour le compte de tiers	26 000	50 000	24 000	92,31%	45	Opérations pour le compte de tiers	26 000	50 000	24 000	92,31%
<b>S/total : opération pour le compte de tiers</b>		<b>26 000</b>	<b>50 000</b>	<b>24 000</b>	<b>92,31%</b>	<b>S/total : opération pour le compte de tiers</b>		<b>26 000</b>	<b>50 000</b>	<b>24 000</b>	<b>92,31%</b>
<b>Total opérations réelles</b>		<b>36 636 400</b>	<b>44 948 900</b>	<b>8 312 500</b>	<b>22,69%</b>	<b>Total opérations réelles</b>		<b>14 884 000</b>	<b>29 448 900</b>	<b>14 564 900</b>	<b>97,86%</b>
						<b>Autofinancement</b>		<b>14 133 100</b>	<b>15 500 000</b>	1 366 900	9,67%
						Excédent fonctionnement		7 619 300	repris au BS 2021		
<b>TOTAL</b>		<b>36 636 400</b>	<b>44 948 900</b>	<b>8 312 500</b>	<b>22,69%</b>	<b>TOTAL</b>		<b>36 636 400</b>	<b>44 948 900</b>	<b>8 312 500</b>	<b>22,69%</b>

## A. Les recettes d'investissement

Elles se ventilent en recettes d'équipement, recettes financières et opérations pour le compte de tiers.

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + DM 2020	BP 2021	Evolution en €
13	Subventions d'investissement	4 132 530	2 509 400	-1 623 130
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165) (*)	5 010 400	19 600 000	14 589 600
21-23	Immobilisations corporelles et en cours	56 600	56 600	0
<b>S/total : recettes d'équipement</b>		<b>9 199 530</b>	<b>22 166 000</b>	<b>12 966 470</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 322 000	4 120 000	-202 000
165	Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautionnements reçus)	2 800	2 800	0
27	Autres immobilisations immobilières	860 800	10 800	-850 000
024	Produits des cessions	472 870	3 099 300	2 626 430
<b>S/total : recettes financières</b>		<b>5 658 470</b>	<b>7 232 900</b>	<b>1 574 430</b>
45	Opérations pour le compte de tiers	26 000	50 000	24 000
<b>S/total : opération pour le compte de tiers</b>		<b>26 000</b>	<b>50 000</b>	<b>24 000</b>
<b>Total des opérations réelles d'investissement</b>		<b>14 884 000</b>	<b>29 448 900</b>	<b>14 564 900</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>14 133 100</b>	<b>15 500 000</b>	<b>1 366 900</b>
Excédent fonctionnement		7 619 300	repris au BS 2021	
<b>Total</b>		<b>36 636 400</b>	<b>44 948 900</b>	<b>8 312 500</b>

(\*) hors opérations de gestion active de la dette

1. Les recettes d'équipement

a) Les subventions d'investissement

Elles s'élèvent à **2 509 400 €** et se décomposent comme suit :

- la **Région Grand Est**, pour **100 000 €**, dont :
  - ✓ travaux de rénovation énergétique pour l'école maternelle Brant 50 000 €
  - ✓ travaux de rénovation énergétique pour le gymnase Bartholdi 50 000 €
- l'**Etat**, pour **903 150 €**, dont :
  - ✓ restauration complète du Koifhus 140 000 €
  - ✓ travaux de rénovation énergétique pour l'école maternelle Brant 50 000 €
  - ✓ site patrimonial remarquable 6 250 €
  - ✓ actions à destination des personnes en situation de handicap (FIPHFP - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) 5 000 €
  - ✓ achat d'urnes électorales 1 900 €
  - ✓ amendes de police 700 000 €
- **Colmar Agglomération** pour **827 680 €**, dont :
  - ✓ restructuration du Parc et Ateliers Municipaux 551 730 €
  - ✓ utilisation de l'infrastructure informatique 275 950 €
- la **Collectivité européenne d'Alsace** pour **511 870 €**, dont :
  - ✓ restauration complète du Koifhus 338 400 €
  - ✓ convention relative à l'entretien des routes départementales 173 470 €
- les **autres organismes** pour **166 700 €**, dont notamment :
  - ✓ Timken : restauration cour de maternelle Saint Exupéry 82 400 €
  - ✓ CAF pour l'achat des équipements des crèches 17 400 €
  - ✓ CAF pour les travaux des crèches et des centres sociaux 50 300 €

*b) Les emprunts*

Pour financer des investissements en forte progression en 2021, le recours à l'emprunt prévisionnel s'élève à 19 600 000 €.

Il convient d'emblée de préciser que cette inscription budgétaire prévisionnelle ne sera pas réalisée en totalité en 2021. En effet, elle sera diminuée du montant de la reprise du résultat de l'exercice 2020 lors de l'élaboration du budget supplémentaire 2021.

*c) Les immobilisations*

Cette ligne budgétaire enregistre les écritures de régularisation comptables annuelles du prorata de TVA pour le parking Lacarre pour 56 600 €.

2. Les recettes financières

*a) Les dotations, fonds divers et réserves*

Elles s'établissent à 4 120 000 € et comprennent :

- le remboursement du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour 3 650 000 €. Il est rappelé qu'il porte sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2020 ;
- la taxe d'aménagement atteint 470 000 €. Il est rappelé que la taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (*permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable*) et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

*b) Les dépôts et cautionnements reçus*

Ils enregistrent le montant des cautions encaissé par la Ville pour les locations immobilières pour 2 800 €.

*c) Les autres immobilisations financières*

Il s'agit du remboursement annuel par le SRC Escrime du fonds associatif avec droit de reprise dans le cadre du plan de redressement pour 10 800 €.

*d) Les cessions immobilières*

Les cessions d'immobilisations sont estimées à 3 099 300 € et comprennent principalement :

- |   |           |
|---|-----------|
| • bâtiment 11 rue Henry Wilhem                    | 600 000 € |
| • bâtiment CODEF Formation sis 3, rue Denis Papin | 600 000 € |
| • terrains rues Amsterdam et Griesbach            | 576 000 € |
| • terrain rue Denis Papin                         | 350 000 € |
| • terrain rue des Aunes                           | 145 150 € |

- terrain rue du Logelbach 140 000 €
- maison d'habitation rue Fleischauer 135 000 €
- ancienne colonie de vacances de Wasserbourg 125 000 € ...

Il est à préciser que ces cessions correspondent à des opérations engagées par la précédente mandature.

### 3. Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers enregistrent en recettes l'émission des titres à l'encontre du propriétaire pour la mise en sécurité du bâtiment sis 3, rue des Oies pour 50 000 €.

## B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement (*hors gestion active de la dette neutralisée par un montant identique en recettes et restes à réaliser*) se montent à **44 948 900 €** pour le BP 2021, contre **36 636 400 €** en 2020.

Les dépenses d'investissement évoluent de la façon suivante en 2021 par rapport à 2020 :

Chapitres	Libellés des chapitres	BP + DM 2020	BP 2021	Evolution en €
20	Immobilisations incorporelles	1 204 200	1 772 000	567 800
204	Subventions d'équipement	815 800	849 800	34 000
21-23	Immobilisations corporelles et en cours	17 875 000	16 874 700	-1 000 300
	Opérations d'équipement	9 701 300	17 195 800	7 494 500
<b>S/total : dépenses d'équipement</b>		<b>29 596 300</b>	<b>36 692 300</b>	<b>7 096 000</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
13	Subventions d'investissement	2 600	0	-2 600
16	Emprunts et dettes assimilées	6 643 900	7 206 600	562 700
020	Dépenses imprévues	367 600	1 000 000	632 400
<b>S/total : dépenses financières</b>		<b>7 014 100</b>	<b>8 206 600</b>	<b>1 192 500</b>
45	Opérations pour le compte de tiers	26 000	50 000	24 000
<b>S/total : opération pour le compte de tiers</b>		<b>26 000</b>	<b>50 000</b>	<b>24 000</b>
<b>Total des opérations réelles d'investissement</b>		<b>36 636 400</b>	<b>44 948 900</b>	<b>8 312 500</b>

On relève un rebond des dépenses d'équipement qui atteignent un niveau très élevé. Cette évolution s'explique par le retard pris en 2020 sur les chantiers à cause de la pandémie de la Covid-19, qui avait nécessité d'ajuster à la baisse les crédits de l'exercice de **11,2 M€**. Ces crédits ont fait l'objet d'une réinscription en 2021.

**Avec près de 37 M€, cela participera indéniablement à remplir les carnets de commandes des entreprises et contribuera ainsi à la croissance économique.**

La volonté est de préserver un niveau d'investissement élevé avec un montant estimatif de 220 M€ programmé sur la durée du mandat.

1. Les dépenses d'équipement

Les **dépenses d'équipement** retrouvent un niveau très élevé en raison notamment du décalage des travaux et des projets en cours qui n'ont pu être réalisés en 2020 sur l'année 2021, en raison de la crise de la Covid-19.

Elles s'établissent à **36 692 300 €** contre **29 596 300 €** en 2020 et se ventilent comme suit :

*a) Les immobilisations incorporelles*

Elles s'élèvent à **1 772 000 €** comprennent notamment :

- **les frais d'études : 634 000 €.**  
Sont prévus des crédits pour des études portant notamment sur les travaux de voirie, les travaux préalables sur divers bâtiments communaux (restructuration de locaux, travaux sur monuments classés...), le renforcement de la vidéoprotection ... ;
- **les frais d'insertion : 51 500 €.**  
Ces crédits permettent de financer toutes les publications obligatoires d'appel à la concurrence ;
- **les concessions et droits similaires, brevets, licences : 1 071 500 €.**  
Il s'agit principalement d'acquisitions de logiciels et d'améliorations qui seront apportées au site internet.

*b) les subventions d'équipement*

Elles atteignent **849 800 €** et se ventilent en :

- subventions à destination des organismes publics pour **365 800 €**. Elles concernent la subvention versée à Pôle Habitat Colmar - Centre Alsace dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).
- subventions à verser aux personnes de droit privé pour **484 000 €**, avec notamment les subventions pour :
  - les paroisses (**187 800 €**),
  - l'aide à l'acquisition d'un vélo (**107 800 €**),
  - l'achat d'une tablette numérique (**15 000 €**),
  - l'amélioration des vitrines (**21 600 €**),

- la réfection des façades (20 000 €) ...

c) *Les immobilisations corporelles*

Ces crédits d'un montant de **16 874 700 €** regroupent notamment :

- les **acquisitions de terrains, agencements et aménagements pour 1 910 700 €.**

**Les crédits pour la plantation des arbres ont été fortement revalorisés (+ 150 000 €) pour initier l'action de plantation de 10 000 arbres sur toute la durée du mandat.**

- les **constructions pour 6 210 840 €.**

Sous cette rubrique sont notamment enregistrées les dépenses de rénovation pour :

- l'Hôtel de Ville (424 040 €),
- les bâtiments scolaires (1 943 400 €),
- les équipements de cimetière (193 500 €),
- les autres bâtiments publics (gymnases, stades, piscines, musées, théâtre, conservatoire, parcs de stationnement, crèches fontaines ...) (2 542 700 €),
- les immeubles de rapport (Parc des expositions, Auberge de Jeunesse, IME Pays de Colmar Site Catherinettes et Site Artisans ...) (1 010 700 €)
- les autres constructions (serres, fontaines ...) (89 000 €) ;

- les **installations, matériel et outillage technique pour 6 539 600 €**

On y retrouve les dépenses pour :

- les installations de voirie (mâts, lampadaires, panneaux de signalisation ...) pour 540 000 €,
- les travaux de voirie et réseaux divers (éclairage public, protection incendie, vidéoprotection, fontaines ...) pour 3 865 000 €.

**Ce montant intègre les actions relatives :**

- ✓ à l'accélération des marchés publics pour effectuer en 2021 deux ans de travaux de voirie
- ✓ au déploiement de pistes cyclables supplémentaires pour atteindre à terme 60 kilomètres supplémentaires

- les autres réseaux pour 1 617 500 €,

- le matériel roulant, les autres matériels et outillages de voirie ainsi que les autres installations, matériel et outillage techniques pour 517 100 € ;
- les **collections et œuvres d'art** pour 69 500 € ;
- les **autres immobilisations corporelles**.  
D'un montant total de 2 144 060 €, les acquisitions se décomposent en :
  - ✓ installations générales, agencements et aménagements divers (34 000 €) ;
  - ✓ matériel de transport (702 400 €) ;
  - ✓ matériel de bureau et matériel informatique (697 400 €), dont 485 000 € pour le schéma directeur informatique et 190 000 € pour l'équipement informatique des écoles ;
  - ✓ mobilier (195 920 €) ;
  - ✓ matériel divers (mobilier urbain, bacs à fleurs, instruments, autolaveuses ...) pour 514 340 €.

*d) Les opérations d'équipement*

Il s'agit d'opérations qui en raison de leur importance ou de leur caractère pluriannuel sont retracées dans un chapitre spécifique.

Le tableau ci-après reprend les principales opérations classées par thématique :

Opérations d'Equipement		BP 2021
<b>Domaine Culturel</b>		<b>9 208 000 €</b>
20153	Les Dominicains - Bibliothèque Patrimoniale	6 484 200 €
20183	Restauration complète du Koïfhus	2 443 800 €
20202	Restauration extérieure Cathédrale Saint Martin (études)	230 000 €
20213	Aménagement Place de la Cathédrale (études)	50 000 €
<b>Bâtiments communaux</b>		<b>2 842 800 €</b>
20182	Restructuration Parc et Ateliers Municipaux	1 500 000 €
20121	Mise aux normes accessibilité aux bâtiments communaux	942 800 €
20162	Regroupement dépôts espaces verts	400 000 €
<b>Domaine public routier</b>		<b>2 600 000 €</b>
20212	Aménagement tronçons ouest et sud de la Rocade Verte	2 600 000 €
<b>Renouvellement urbain</b>		<b>880 000 €</b>
20154	Renouvellement urbain Bel'Air-Florimont	145 000 €
20201	Restructuration du site "Florimont - Bel'Air", du Centre Socioculturel	735 000 €
<b>Domaine Sportif</b>		<b>400 000 €</b>
20211	Gymnase Bel'Air	400 000 €

## 2. Les dépenses financières

Elles s'élèvent à **8 206 600 €** et comprennent essentiellement :

- le remboursement en capital de la dette pour un montant de **7 202 700 €** contre **6 640 000 €** en 2020 ;
- les dépenses imprévues pour un montant de **1 000 000 €**. Ces crédits permettront de faire face à une urgence pour engager, liquider et mandater une dépense non inscrite initialement au budget sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

### 3. Les opérations pour compte de tiers

Il s'agit d'inscrire des crédits à hauteur de 50 000 € pour exécuter les travaux de mise sécurité du bâtiment sis 3, rue des Oies, en lieu et place du propriétaire défaillant. Cette dépense est neutralisée par une recette équivalente (cf chapitre 45 en recettes).

\*\*\*

A ce budget principal de la Ville de Colmar, s'ajoutent les trois budgets annexes qui lui sont rattachés :

- le Festival du Film,
- le Festival de Jazz,
- le Festival du Livre et l'Espace Malraux.

## Les budgets annexes

### I. Festival du Film

Le Festival du Film de Colmar permet aux Colmariennes et aux Colmariens d'assister durant 7 jours à des séances de cinéma gratuites en présence d'acteurs, de réalisateurs ou de producteurs.

Le budget de fonctionnement passe de **125 900 €** à **109 900 €** en 2021, soit une diminution de **16 000 €**.

#### A. Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent globalement **109 900 €** contre **125 900 €** en 2020.

Elles comprennent les participations versées par les partenaires qui se répartissent comme suit :

✓ Conseil Régional	27 000 €
✓ Collectivité européenne d'Alsace	3 000 €
✓ Ville de Colmar	40 000 €
✓ Autres partenaires privés	26 400 €.

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont composées de :

- charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires, transports, réceptions, etc.) nécessaires au fonctionnement du Festival, pour un montant de **106 400 €** contre **122 400 €** en 2020, soit une diminution de **16 000 €**,
- charges de personnel restent stables par rapport à 2020 et se montent à **3 500 €**.

## II. Festival de Jazz

Le Festival de Jazz, créé en 1996, est ouvert à tous les styles et s'attache à présenter des musiciens de talent de la scène internationale, nationale et locale.

Le budget de fonctionnement s'élève à **105 400 €**, contre **145 100 €** en 2020, en diminution de **27,36 %**. Cette baisse n'est qu'apparente puisqu'en raison de l'annulation du Festival en 2020, il a été tenu compte des acomptes qui avaient été versés aux intervenants.

### A. Les recettes de fonctionnement

Elles atteignent **105 400 €** contre **145 100 €** en 2020.

Le financement des dépenses de fonctionnement du Festival de Jazz est assuré par les recettes suivantes :

- produit des entrées au Festival pour un montant de **30 000 €**,
- dotations, subventions et participations pour un montant de **75 400 €**, dont :
  - ✓ Conseil Régional 4 200 €
  - ✓ Collectivité européenne d'Alsace 4 200 €
  - ✓ Ville de Colmar 12 000 €
  - ✓ Autres partenaires privés 55 000 €.

### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent principalement les dépenses courantes (locations, rémunérations d'intermédiaires, transport, réception...) nécessaires au bon fonctionnement du Festival qui s'élèvent à **86 400 €**, ainsi que des frais de personnel pour **19 000 €**.

### III. Festival du Livre et Espace Malraux

Chaque année, le Festival du Livre réunit au Parc Expo de Colmar en moyenne **28 000** petits et grands lecteurs autour d'écrivains, d'illustrateurs, de conteurs, d'éditeurs, de libraires, d'enseignants, d'associations, de bouquinistes, de médias, de bibliothèques, d'archives et de musées, venus de partout.

Inauguré en 1996, l'Espace d'Art Contemporain André Malraux a vocation à accueillir des artistes régionaux dont l'exigence est de haut niveau ou des artistes d'envergure nationale ou internationale. En général, **5 expositions** sont organisées par an, y compris une présentation des travaux des élèves de l'Atelier de Formation aux Arts plastiques au mois de juin.

#### A. Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à **350 500 €** (2020 : **378 600 €**), en recul de **5,68 %** par rapport à 2020.

Elles sont constituées :

- des produits générés par le Festival du Livre et l'Espace Malraux (vente de cartes, catalogues, documents, remboursements de frais) pour un montant de **6 000 €** (2020 : **5 600 €**),
- des droits de place acquittés par les exposants au Festival du Livre qui s'élèvent à **41 000 €** contre **46 000 €** en 2020,
- de dotations, subventions et participations qui se montent à **303 500 €** contre **294 000 €** en 2020.

Elles se ventilent comme suit :

✓ Etat	26 000 €
✓ Conseil Régional	17 000 €
✓ Collectivité européenne d'Alsace	10 000 €
✓ Ville de Colmar	196 250 €
✓ Autres partenaires	54 250 €.

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à **336 200 €** (2020 : **348 300 €**).

Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses courantes qui servent à la bonne marche du Festival du Livre et de l'Espace Malraux, à savoir :

- les charges à caractère général (locations, rémunérations d'intermédiaires et honoraires, publicité, transport, réceptions) pour un montant de **336 200 €** contre **348 300 €** en 2020,
- les charges de personnel à hauteur de **14 300 €** contre **30 100 €** en 2020.

## Conclusion

Au total, le budget primitif 2021 tel qu'il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- est **conforme aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire** du 21 décembre dernier,
- **intègre des dépenses d'équipement qui se maintiennent à un niveau très élevé avec un montant de 36,7 M€**, soit 526 € par habitant. Pour autant, face à l'incertitude quant aux conséquences de la crise sanitaire, certains projets pourraient être décalés dans le temps voire une réduction du plan pluriannuel d'investissements pourrait être envisagée,
- **se caractérise par une évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui reste maîtrisée,**
- **permet de dégager un autofinancement 15,5 M€**, qui malgré les effets de la crise sanitaire se maintient à un niveau élevé
- repose sur une **fiscalité à taux stables.**